

La Lettre de l'OPMA

Observatoire des pratiques de
la montagne et de l'alpinisme

n°10 - décembre 2003

Tenir compte de la spécificité des activités de nature.

EDITORIAL

Dans La Lettre d'octobre, l'OPMA a voulu attirer l'attention sur **la spécificité de l'alpinisme** pris dans un sens large qui englobe la randonnée à pied ou à skis, ainsi que les escalades rocheuses ou glaciaires. Une réflexion est devenue d'autant plus nécessaire que, en montagne comme dans d'autres domaines, la spécificité des activités physiques de nature est, le plus souvent, soit inaperçue, soit jugée négligeable.

Il apparaît que les pratiques de la montagne sont actuellement soumises à la pression de deux tendances lourdes qui en limitent ou en masquent les traits spécifiques : l'une tend à les ranger dans la catégorie des sports de compétition ; l'autre tend à les apprécier en fonction de critères de rentabilité commerciale. Ce sont des tendances qu'accentue le rôle joué par les institutions d'État qui organisent et réglementent le sport, ainsi que par les collectivités territoriales que concerne l'avenir économique des régions.

Les contributions publiées dans la Lettre n° 9 nous amènent à élargir le débat. Elles rendent nécessaire d'inscrire davantage la réflexion dans le contexte général de l'évolution présente de notre société et de la place qu'y ont les activités sportives. Cette évolution est à la fois sociologique, économique et politique. Elles nous conduisent également à nous demander quel rapport à la nature entretiennent et « cultivent » ceux qui pratiquent les activités dont nous parlons, quelle fonction sociale et quelle valeur humaine ils leur attribuent. A cet égard, il est évident que l'expression « sports de nature » prête à de sérieux malentendus. Car, pour les uns il s'agit de sports pratiqués *dans* la nature ; pour les autres, il s'agit d'activités physiques donnant lieu à une confrontation *avec* la nature. Le problème est que cette différence de sens n'est en général pas exprimée et encore moins prise en compte.

Sommaire :

- Editorial : p. 1
- Le contexte actuel
des pratiques : p 2 et p 3
- Ce que les acteurs disent et
font de ces pratiques : p 4 à p 5
- Questions en suspens : p 6

L'Observatoire

Le contexte actuel des pratiques

Au plan sociologique

Les analyses dont Philippe Bourdeau fait état (et que nous utilisons largement) montrent que, parmi les activités de montagne, il en est qui ont effectué un trajet singulier au cours des vingt dernières années. Alors que de nombreuses pratiques sportives conventionnelles (jogging, cyclisme, nage, basket...) se sont développées sur des modèles non-compétitifs en sortant des équipements qui leur étaient dédiés pour (re)gagner les rivières, lacs, forêts, rues, en montagne, plusieurs activités de nature ont fait une sorte de chemin inverse en donnant naissance à des disciplines dérivées qui ont quitté la « pleine nature » pour gagner des stades. Les plus récents (les sports de grimpe en particulier) se développent de plus en plus dans des espaces fermés, spécialisés et standardisés.

Il faut noter la véritable « révolution culturelle » que constitue la banalisation d'un accès payant à certains espaces récréatifs de nature. L'acceptation de cette évolution au nom de l'ouverture des sports de nature au grand public, s'accompagne d'une évolution notable du système de valeurs auquel adhèrent les pratiquants : demande de confort, de ludisme, de sécurité. D'une façon plus générale, on constate que la médiation entre l'« Ici » (urbain/quotidien) et l'« Ailleurs » (naturel/non-quotidien) passe de plus en plus par des sites de pratique relevant d'un marketing des espaces et services qui s'apparente au modèle touristique des « parcs de loisirs ».

Du coup, plusieurs composantes de la « spécificité » des activités physiques de nature, l'alpinisme en particulier, sont plus ou moins radicalement remises en question :

- la très forte opposition traditionnelle entre la « nature » et les équipements sportifs traditionnels se dilue face à la densification croissante de l'équipement des sites naturels et à la généralisation des systèmes d'information et de communication : balisage, topos-guides, radios, GPS, etc ;

- la recherche de la sécurité par la technologie prend le pas sur la démarche de formation visant à l'autonomie du pratiquant qui était classiquement de règle. Le pratiquant devient « client », « visiteur » ou « usager ». Ce qui n'empêche pas que la prise de risque simulée produise plus que jamais de la valeur ajoutée émotionnelle pour le plus grand plaisir des consommateurs ;

- l'intervention dominante (voire exclusive, ?) d'acteurs bénévoles, individuels (équipiers, baliseurs) ou collectifs (clubs, fédérations) issus du groupe des pratiquants, tend à céder la place à celle de prestataires de services, professionnels, sociétés privées. La « spontanéité créatrice » des pionniers de l'équipement des sites d'escalade ou du balisage des sentiers de randonnée est ainsi relayée par une rationalisation dictée par des impératifs de sécurité et de marketing touristique. Ce qui change aussi de ce fait, c'est le volume des équipements effectués et la promotion des parcours ainsi équipés qui, auprès du public, tendent à occulter les pratiques en terrain non aménagés qu'il ne connaît même plus.

La situation décrite ici fait apparaître une banalisation des « activités physiques de nature » qui met en cause la spécificité de l'alpinisme et des pratiques de la montagne caractérisées traditionnellement par le libre accès aux espaces concernés, la confrontation avec la nature, l'engagement et la prise de risque, l'autonomie et la responsabilité personnelle.

La question est de savoir si cette spécificité a une valeur humaine et sociale qui en justifie le maintien, la reconnaissance et la promotion. Ou si l'on considère qu'elle n'est qu'une construction socioculturelle dépassée qui s'appuie à la fois sur un imaginaire périmé de la montagne et sur un certain élitisme technique et culturel destiné à préserver l'alpinisme de la démocratisation actuelle des loisirs. C'est un vieux débat mais dont l'enjeu dépasse les querelles politiciennes.

Au plan économique

Gilles Rotillon note que pour prendre la mesure de l'invasion de la montagne sportive par l'économie, il faut se référer au mouvement dit de mondialisation qui marque aujourd'hui les rapports entre pays.

Pour l'essentiel, il est le suivant : alors que les travailleurs restent largement liés à l'endroit où ils vivent, on observe une mobilité de plus en plus grande des marchandises, des capitaux et des

informations. Cette mobilité met en concurrence les entreprises à l'échelle du monde et oblige les firmes les moins performantes, soit à disparaître, soit à se délocaliser pour chercher des conditions plus favorables. Localement, pour compenser les pertes d'emplois, il y a deux possibilités : soit arriver à créer des emplois dans d'autres secteurs soumis à la concurrence internationale, soit en créer dans des domaines moins sensibles à la mondialisation comme les services de proximité, par exemple dans les services liés aux loisirs. Ainsi, des régions entières n'ont d'autre choix, pour continuer à exister, que de tenter de vivre du développement de cette offre multiple de services liés aux loisirs (cf. la région de Briançon).

Dans les activités de montagne, cela s'est traduit depuis une vingtaine d'années par la multiplication des pratiques et une segmentation professionnelle correspondante. Pour chaque créneau d'activité, apparaît un encadrement spécifique. Il en résulte d'une part une concurrence exacerbée qui se manifeste par l'offre de « produits » de plus en plus diversifiés destinée à capter une part du marché et, d'autre part, l'impression que les rapports d'argent envahissent de plus en plus des activités qui en étaient jusque là protégées.

Il faut toutefois relativiser cette impression car, si les alpinistes déclarent souvent être motivés par le désir d'échapper aux contraintes de la vie moderne et du marché qui envahit des secteurs jusque là protégés, ils sont, dans leur grande masse, bien intégrés à cette société et jouissent d'un statut social plutôt au-dessus de la moyenne. De plus, c'est en montagne et avec l'alpinisme que, dès la naissance de la profession de guide, s'est instauré un rapport marchand dans une activité de nature. Ce n'est sans doute pas un hasard.

Ajoutons qu'existent aussi, et de plus en plus, des régulations non marchandes qui visent à encadrer le marché et font la preuve que ce dernier n'est pas tout puissant. C'est le cas d'institutions (ENSA, Conseil supérieur de la Montagne), de formations reconnues (guides, BE), de délégations de service public, des lois. C'est pourquoi on peut penser que les processus de recomposition des emplois

impliqués par la mondialisation ne sont pas écrits d'avance, mais dépendent des choix politiques qui se décident aujourd'hui.

Au plan politique

C'est le plan du débat actuel sur les relations entre État et société, et en particulier sur les services publics. La vision dominante est celle d'un libéralisme qui culmine avec l'Accord Général sur la Commercialisation des Services (AGCS) dans lequel la rentabilité économique passe avant toute considération de solidarité : la solidarité n'a de sens que si elle est rentable. En France, ce qui se passe pour le sport n'est-il pas à relier à ce qui se passe dans des domaines comme la recherche scientifique, la culture ou la vie associative ? Il y a des réformes à mener, des structures à améliorer, des économies budgétaires à réaliser. Mais ne sont-elles pas le prétexte à une politique générale de recentrage de l'économie sur les secteurs rentables à court terme économiquement et politiquement ?

Dans ce cadre, la privatisation du secours en montagne et la façon dont elle est mise en œuvre, à travers l'article 54 de la loi, n'apparaissent que comme la conséquence de « l'économisme ». En installant le Haut Conseil pour l'avenir de l'assurance maladie, le premier ministre allait jusqu'à opposer « solidarité collective » et « responsabilité individuelle ». Estimant que le « sentiment de gratuité » est une des causes de la dérive des comptes de la Sécurité sociale, il demande s'il faut « *couvrir dans les mêmes conditions une fracture du bras causée par une chute dans la rue ou par un accident de ski ?* ». Il semble envisager une différenciation entre les accidents de la vie et ceux qui résultent d'une prise de risque individuelle, celle-ci devant être pénalisée alors que les caisses d'assurance maladie sont déjà invitées à se retourner plus souvent contre les particuliers et leurs assureurs.

Dans ce contexte, la position des alpinistes est équivoque. Il sont tiraillés entre deux tendances contradictoires : d'un côté ils se réclament d'une conception de la montagne comportant une véritable « déréglementation » des pratiques ; d'un autre, ils demandent que s'exerce la « solidarité nationale », en cas de difficulté.

Ce que les acteurs disent et font de ces pratiques

On peut se demander si la place faite à la compétition et la croissante utilisation commerciale des activités physiques de nature ne contribuent pas à en réduire ou à en dénaturer la spécificité. Mais il ne faut pas trop vite n'incriminer que les institutions publiques. Celles-ci, au vu des réactions et réponses que nous avons provoquées, ne sont pas les seules responsables de cet état de choses. Aussi importe-t-il de tenter un rapide tour d'horizon du positionnement à cet égard des divers acteurs qui contribuent à l'animation et à l'organisation des pratiques de la montagne .

Au préalable, une observation importante nous semble devoir être faite.

Quand on parle des «activités physiques (ou sportives) de nature», on s'oblige à prendre en considération les deux volets de l'expression et la tension que l'on veut établir entre les pratiques et le milieu naturel. Or, le fait de mettre l'accent sur la compétition et sur l'utilité économique des pratiques conduit à valoriser avant tout les rapports entre (ou avec) les pratiquants considérés comme des concurrents et des consommateurs. C'est être porté à négliger le second volet qui concerne le rapport des pratiquants avec la montagne et leur confrontation avec la nature.

Ce point est essentiel car il met en évidence deux logiques, ou plutôt, deux *cultures* (déjà signalées dans La Lettre n° 9), c'est à dire deux manières d'être, deux types de rapport au monde. Très schématiquement, disons que l'une situe les pratiques de la montagne dans une *manière d'être en société* qui en limite la portée aux rapports des hommes entre eux ; l'autre, spécifique de l'alpinisme en particulier, les situe dans une *manière d'être dans la nature*, confrontée à elle.

En posant la question de la spécificité des pratiques de la montagne, c'est sur ce point en particulier que l'OPMA veut attirer l'attention de ceux qui fréquentent la montagne et de ceux qui ont une responsabilité dans le devenir des activités physiques qu'elle suscite.

Le rôle des institutions dans l'évolution en cours.

Il s'agit d'institutions *publiques* : d'une part l'État qui exerce une fonction de régulation et de réglementation du sport en France, soit directement (par les décisions ministérielles), soit indirectement (par délégation de l'autorité publique telle que prévue par la Loi sur le sport); d'autre part les collectivités territoriales (des régions aux communes en passant par les départements) qui s'attachent à exploiter au mieux les possibilités d'animation économique de leur territoire grâce au développement des pratiques de nature. Leur action, tant législative que commerciale, a un poids considérable dans la définition et dans le développement des pratiques. Elles leur apportent une reconnaissance officielle et un financement qui tendent à faire passer dans l'ombre les pratiques et les pratiquants qu'elles ne soutiennent pas.

Il nous semble que le premier problème posé par les institutions publiques est lié au pouvoir qu'elles exercent, en tant qu'institutions, sur l'existence même des pratiques de la montagne : leur action prend-elle en compte la spécificité et l'intérêt de ces

pratiques pour les individus comme pour la société ? Ces institutions ne réduisent-elles pas la raison d'être des pratiques de la montagne à remplir des fonctions (sport de compétition et rôle économique) qui ne tiennent pas compte de ce que sont et font un grand nombre de pratiquants ? Ne peut-on pas penser qu'elles font peu de cas de «l'utilité sociale et de la valeur formatrice » des pratiques (choses d'ailleurs liées l'une à l'autre) auxquelles sont attentives les associations qui ont l'ambition de remplir un véritable service public ? Ceci revient à se demander quelle place réelle est donnée à ce que l'on peut appeler les valeurs ajoutées, les apports marginaux des activités physiques de nature, liés aux aspects non marchands de l'existence humaine et sociale.

De manière générale, il nous semble qu'un sport a deux dimensions : une première qui permet au pratiquant de connaître son niveau technique, et en fonction de laquelle va se développer la compétition, en définissant des critères de supériorité technique ; une deuxième qui permet de décrire les aspects justement non sportifs au sens étroit et technique, et de dire dans quelle mesure le

Ce que les acteurs disent et font de ces pratiques

sport en question est ou n'est pas « plus qu'un sport ». Il nous semble que méconnaître cette dernière dimension conduirait à ignorer et à dévaloriser ce qui fait la spécificité des activités physique de nature, en particulier de l'alpinisme entendu au sens large.

Les fédérations et les clubs

A cet égard, il serait intéressant que les institutions, et en particulier les fédérations explicitent leur projet social et/ou pédagogique (quand elles en ont un) et se situent par rapport à l'action à attendre des institutions publiques. Ce serait l'occasion de parler de la place qu'elles font à la compétition (qui n'est pas un mal en soi !) et aux pratiques non compétitives, ainsi que de leur utilisation des équipements et de leurs demandes concernant l'aménagement ou le non-aménagement du territoire. Ce serait aussi l'occasion de mesurer l'importance qu'elles donnent à l'apprentissage de l'évaluation du risque et de sa gestion par les pratiquants et les formateurs. De manière plus générale, n'ont-elles pas un véritable service public à remplir ?

La lecture des contributions à la Lettre n° 9 conduit encore à se demander s'il n'y a pas un écart grandissant (faut-il parler de divorce ?) entre la vision des dirigeants institutionnels tentés de conformer les pratiques sportives de nature aux impératifs et aux règles couramment admises pour les sports en enceintes sportives et celle des pratiquants effectivement engagés dans l'organisation de la montagne sportive qui ressentent ce que Claude Jaccoux appelle un malaise. N'y a-t-il pas quelque chose de nouveau dans la société actuelle qui accentue la tension relativement traditionnelle entre les pratiquants et les responsables institutionnels ?

Les pratiquants et le milieu.

On l'a dit, les institutions publiques ne sont pas les seules concernées par les questions posées ici. Les pratiquants, de plus en plus nombreux, pèsent d'un poids grandissant dans les évolutions en cours, à la fois par leurs comportements (voir les problèmes posés par la surfréquentation) et par la demande, réelle ou supposée, qu'ils génèrent et qui justifie, à tort ou à raison, bon nombre de décisions législatives ou d'aménagement.

Dans les activités physiques de nature, les pratiquants sont massivement hors des structures associatives. Si l'on prend en compte les sports de neige, l'escalade, les activités de montagne et la marche sportive, les licenciés auprès d'une fédération (400.000) représentent moins de 5% des pratiquants (8,5 millions) (Source Enquête « Pratiques sportives 2000 », MJS Stat-Info n° 1 mars 2001). Cette réalité ne témoigne-t-elle pas d'une conception individualiste qui croit, peut-être à tort, qu'il n'est ni nécessaire, ni même utile, que les pratiquants se rassemblent pour réfléchir au devenir de leurs pratiques et à des choix possibles alors que la massification pose des problèmes inédits aussi bien en matière d'impact sur le milieu que de partage de l'espace entre les différentes pratiques.

Les professionnels

Dans la mesure où la montagne sportive devient de plus en plus un facteur économique, les professionnels tiennent une place grandissante dans les évolutions en cours. Les Lettres de l'OPMA ont déjà pointé certaines questions qui les concernent. En même temps, ont été publiées des contributions de guides appelant les professionnels au respect d'une certaine éthique de l'alpinisme. Il semble qu'un large débat ait lieu au sein des professions concernées. Et à ce titre, il faut se réjouir de l'initiative prise par le Syndicat national des guides qui, à l'occasion de son assemblée générale du 6 décembre 2003, a tenu une conférence débat, sur le thème : « évolution des pratiques de l'alpinisme et commercialisation de la montagne ». L'OPMA était invité à y participer.

Les guides se veulent des « passeurs » mais, en partie sous la pression de la clientèle dont ils ont besoin pour vivre, une dérive guette leur métier : les guides *de* montagne, vont-ils n'être que guides *en* montagne ? Si pour certains d'entre eux, la via ferrata est un complément dont ils cherchent à faire un « passage » vers la haute montagne, pour d'autres elle est devenue, avec le canyon, une activité croissante, une commodité qui se banalise. Une partie d'entre eux a changé de pratiques, de clientèle, de mentalité, et si ceux-là deviennent les plus nombreux, c'est leur métier qui aura changé et d'image et de culture.

